

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 mai 2016

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 33-2016

**OBJET : RETROCESSION ZAC HERBUE CHALIN,
DU BASSIN DE DEPOLLUTION ET DE
L'EMPLACEMENT RESERVE DU CIMETIERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération en date du 27 juin 2007,

Vu l'étude de faisabilité de la ZAC aux lieudits « Paquis et Herbue Châlin » confiée à la société SAFLOR approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2003,

Vu le projet de création d'une ZAC avec les modalités de concertation préalable selon l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et chargeant l'ADUAN de réaliser les études nécessaires à l'urbanisation des secteurs précités approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2004. Cette délibération abroge la délibération du 16 mai 2003 sus-relatée,

Vu le périmètre de la ZAC Herbue Châlin approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2005,

Vu le dossier de création de la ZAC et le bilan de concertation approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2006,

Vu le choix de l'aménageur approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Herbue Chalin approuvé par le Conseil Municipal en date du 27 juin 2007,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles du périmètre de la ZAC Herbue Châlin approuvé par le Conseil Municipal en date du 21 janvier 2008,

Vu la signature du protocole en date du 28 mai 2010 entre la commune, le syndicat des eaux et la société SAFLOR,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 02 juillet 2009,

Vu le procès-verbal de réception des travaux du 05 mai 2015,

Considérant que la société SAFLOR souhaite rétrocéder à la commune :

- L'ensemble des équipements publics de la ZAC Herbue Châlin (les voiries, l'éclairage public, les réseaux secs et humides et les espaces verts),
- Le bassin de dépollution,
- L'emplacement réservé du cimetière

Considérant que ces équipements publics se situent sur les parcelles ci-dessous :

Section	Numéro	Surface
AA	341	00ha 00a 95ca
AA	348	00ha 00a 08ca
AA	350	00ha 14a 44ca
AA	359	00ha 01a 01ca
AA	373	00ha 17a 83ca
AA	377	00ha 69a 15ca
AA	380	00ha 00a 52ca
AA	396	00ha 17a 85ca
AA	417	00ha 00a 68ca
AA	422	00ha 13a 48ca
AA	429	00ha 00a 13ca
AA	434	00ha 01a 89ca
AA	455	00ha 00a 85ca
AA	459	00ha 14a 48ca
AA	469	00ha 02a 94ca
AA	496	00ha 00a 06ca
AA	500	00ha 00a 88ca
AA	534	00ha 05a 05ca
AA	537	00ha 19a 45ca
AB	415	00ha 03a 82ca
AB	417	00ha 05a 10ca
AB	421	00ha 10a 20ca
AB	427	00ha 01a 63ca
AB	432	00ha 01a 41ca
AB	437	00ha 01a 36ca
AB	441	00ha 05a 53ca
AB	445	00ha 03a 02ca

AB	452	00ha 07a 62ca
AB	465	00ha 60a 05ca
AB	476	00ha 09a 41ca
AB	512	00ha 00a 73ca
AB	514	00ha 00a 38ca
AB	525	00ha 19a 54ca
AB	527	00ha 00a 12ca
AB	528	00ha 00a 79ca
AB	529	00ha 00a 94ca
AB	661	00ha 05a 45ca
AB	662	00ha 04a 27ca
AB	681	00ha 00a 27ca
AB	700	00ha 00a 52ca
AB	703	00ha 01a 53ca
AB	704	00ha 01a 80ca
AB	706	00ha 06a 26ca
AB	709	00ha 10a 24ca
AB	711	00ha 06a 88ca

Considérant que le bassin de dépollution se situe sur les parcelles ci-dessous :

Section	Numéro	Surface
ZA	115	00ha 08a 88ca
ZA	117	00ha 18a 48ca
ZA	120	00ha 25a 08ca

Considérant que ces équipements publics et le bassin de dépollution seront classés par la suite dans le domaine public de la commune,

Vu le plan joint,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur la présentation ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la rétrocession des parcelles ci-dessus proposées, des réseaux secs et humides par la société SAFLOR,
- DE CLASSER, après acquisition, lesdits biens dans le domaine public communal,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette rétrocession,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 mai 2016**

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

**Délibération
N° 34-2016**

OBJET : ACHAT DE PARCELLE

Le maire explique aux conseillers présents que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Lavoir (espace de retournement), la commune a besoin d'acheter la parcelle AA 581 appartenant à M. Jean-Paul MEHN et Mme Caroline ARNOULD.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat de la parcelle AA 581 à M. Jean-Paul MEHN et Mme Caroline ARNOULD demeurant respectivement 8Q rue de Santifontaine – 54000 NANCY et 10 rue du Lavoir – 54840 VELAINE-EN-HAYE, d'une superficie de 106 m², délimités par Géodatis, géomètre à Nancy, au prix fixé par le Service des Domaines, le 26.05.2015, soit 23 euros du m² pour un total de 2438 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-34-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'autorité Compétente"
par délégation



Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- **D'AUTORISER** l'achat de la parcelle AA 581 d'une superficie de 106 m², délimités par Géodatis, géomètre à Nancy, au prix fixé par le Service des Domaines, le 26.05.2015, soit 23 euros du m² pour un total de 2'438 euros,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes qui seront établis par le cabinet PERSON, BODART et PETITPAS, notaires à Toul.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-35-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2016



Pour l'autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 35-2016

OBJET : ACHAT DE PARCELLE

Le maire explique aux conseillers présents que dans le cadre de l'aménagement de la rue du Lavoir (espace de retournement), la commune a besoin d'acheter la parcelle AA 585 appartenant à Mme Marie-Louise OUDOT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat de la parcelle AA 585 à Mme Marie-Louise OUDOT demeurant 24 lotissement du de puits – 823 Vte vieille route de grasse – 83300 DRAGUIGNAN, d'une superficie de 42 m², délimités par Géodatis, géomètre à Nancy, au prix fixé par le Service des Domaines, le 26.05.2015, soit 23 euros du m² pour un total de 966 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- **D'AUTORISER** l'achat de la parcelle AA 585 d'une superficie de 42 m², délimités par Géodatis, géomètre à Nancy, au prix fixé par le Service des Domaines, le 26.05.2015, soit 23 euros du m² pour un total de 966 euros,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes qui seront établis par cabinet PERSON, BODART et PETITPAS, notaires à Toul.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 mai 2016

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 36-2016

OBJET : CADEAU DEPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel BORTOLOTTI, agent technique territorial principal de première classe technique, quitte ses fonctions au 1^{er} juillet 2016.

Il propose au conseil municipal d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 200 € chez Leroy Merlin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6714.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-36-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 mai 2016

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérard SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 37-2016

**OBJET : DESTRUCTION DES NIDS
D'HYMENOPTERES**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune souhaite que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle) intervienne pour la destruction de nids d'hyménoptères, il est proposé de mettre en place une convention fixant les modalités de facturation et la nature des interventions de prises en charges.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide :

- D'AUTORISER le maire à signer la convention de prise en charge à hauteur de 50 % des frais occasionnés pour la destruction des nids d'hyménoptères.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-37-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



COMMUNE DE
VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-38-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'autorité "Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 mai 2016



Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 38-2016

**OBJET : MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE
D'ADJOINT AU MAIRE**

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 relative à la création de quatre postes d'adjoints,

Vu la démission de Madame Sylvie EHRHART de son poste de 2^{ème} adjointe au Maire en date du 04 mai 2016,

Vu la réponse favorable du Sous-préfet reçue en date du 18 mai 2016,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le maintien ou la suppression du poste de 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 09 mai 2016, aucun conseiller municipal n'a souhaité prendre le poste d'adjoint à l'identique.

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire a proposé de supprimer le poste d'adjoint au maire.

Les délégations seraient alors réparties aux adjoints en exercice comme suit :

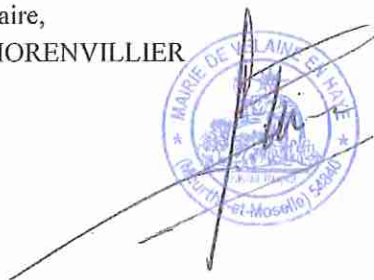
- La délégation « Relation avec les associations » serait gérée par Emélie BLAISON,
- Les délégations « Gestion des salles communales » et « Communication » seraient gérées par Frédéric JOORIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, supprime le poste de 2^{ème} adjoint.

L'ordre du tableau d'adjoints se trouve affecté, Monsieur Frédéric JOORIS reste 1^{er} adjoint, Monsieur Gérald SABOT devient 2^{ème} adjoint et Madame Emélie BLAISON devient 3^{ème} adjointe.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-39-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 mai 2016



Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N°39-2015

OBJET : NOMINATIONS DES REPRESENTANTS
DES COMMISSIONS COMMUNALES

VU la délibération n°11/2014 portant création des commissions municipales et la délibération n°68-2014 portant modifications des commissions communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

3^{ème} commission : Gestion des salles communales

DE MAINTENIR le nombre de représentants de la commission Gestion des salles communales à 5 membres.

D'ELIRE Gérald SABOT (10 voix).

Les membres de la commission « Gestion des salles communales » sont : Joël FERRY, Frédéric JOORIS, Françoise LAVILLAT, Bernard BAGARD et Gérald SABOT.

4^{ème} commission : Animation de village

DE MODIFIER le nombre de représentants de la commission Animation de village à 3 membres.

Les membres de la commission « Animation de village » sont : Emélie BLAISON, Frédéric JOORIS et Gérald SABOT.

5^{ème} commission : Finances

DE MAINTENIR le nombre de représentants de la commission Finances à XX membres.

D'ELIRE Emélie BLAISON (10 voix).

Les membres de la commission « Finances » sont : Frédéric JOORIS, Hervé HUDZIAK, Denis PICARD Philippe REBOISSON et Emélie BLAISON.

6^{ème} commission : Relation avec les associations

DE MODIFIER le nombre de représentants de la commission relation avec les associations à 4 membres.

Les membres de la commission « relation avec les associations » sont : Emélie BLAISON, Frédéric JOORIS, Anne-Christine LALLEMENT et Françoise LAVILLAT.

8^{ème} commission : Enfance et Petite Enfance

DE MAINTENIR le nombre de représentants de la commission Enfance et Petite Enfance à 6 membres.

D'ELIRE Philippe REBOISSON (10 voix)

Les membres de la commission « Enfance et Petite Enfance » sont : Anne-Christine LALLEMENT, Emélie BLAISON, Frédéric JOORIS, Françoise LAVILLAT, Bernard BAGARD et Philippe REBOISSON.

9^{ème} commission : Communication

DE MODIFIER le nombre de représentants de la commission Communication à 4 membres.

Les membres de la commission « Enfance et Petite Enfance » sont : Emélie BLAISON, Hervé HUDZIAK, Frédéric JOORIS et Anne-Christine LALLEMENT.

10^{ème} commission : Sécurité

DE MAINTENIR le nombre de représentants de la commission Sécurité à 6 membres.

D'ELIRE Bernard BAGARD (10 voix)

Les membres de la commission « Enfance et Petite Enfance » sont : Gérald SABOT, Emélie BLAISON, Hervé HUDZIAK, Denis PICARD, Philippe REBOISSON et Bernard BAGARD.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER





COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160520-40-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 20 mai 2016

Réception par le préfet : 24/05/2016
Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation

12 mai 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

Secrétaire de Séance : Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON, M. Gérard SABOT, M. Joël FERRY, M. Hervé HUDZIAK, M. Philippe REBOISSON, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Thomas EULRIET et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération
N° 40-2016

OBJET : RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la démission, de son poste de conseillère municipale, de Madame Sylvie EHRHART en date du 04 mai 2016 et à l'acceptation par la préfecture reçue en Mairie en date du 18 mai 2016, il convient de procéder dans un délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pouvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2014 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants au conseil d'administration.

Les listes des candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

▪ Liste A : JOORIS Frédéric, BLAISON Emélie, SABOT Gérard, Philippe REBOISSON et LAVILLAT Françoise.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire (Bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

▪ Liste A : 10 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : JOORIS Frédéric, BLAISON Emélie, SABOT Gérard, Philippe REBOISSON et LAVILLAT Françoise.

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

